

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CARIGNAN**

RÈGLEMENT NO 526 (2021)

Règlement modifiant le règlement
de zonage no 483-U

ATTENDU que la Ville de Carignan a adopté le règlement de zonage no 483-U;

ATTENDU que la Ville a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU que la Ville de Carignan désire procéder à un amendement afin d'effectuer des ajustements dans les grilles des usages et normes des zones H-334 et IDI-188;

ATTENDU que ces dispositions nécessitent l'ajout de définitions;

ATTENDU que la procédure d'adoption a été régulièrement suivie;

ATTENDU qu'un avis de motion ainsi que le dépôt d'un projet du présent règlement ont été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 13 janvier 2021;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement de zonage est modifié à l'annexe « B », intitulée *Grilles des usages et normes*, à la grille de la zone « H-334 », dans la section *construction*, à la première ligne :

- a) à la première colonne, par le remplacement du chiffre « 2/2 » par le chiffre « 1/2 »;
- b) à la deuxième colonne, par le remplacement du chiffre « 2/2 » par le chiffre « 1/2 ».

ARTICLE 3

Le règlement de zonage est modifié à l'annexe « B », intitulée *Grilles des usages et normes*, à la grille de la zone « IDI-188 », dans la section *Usages spécifiquement exclus* :

- a) à la première ligne, par l'ajout de l'usage « A-1 culture du cannabis »;
- b) à la première ligne, à la troisième colonne, par l'ajout du symbole « • ».

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Patrick Marquès
Maire

Ève Poulin
Greffière

CERTIFICAT D'AUTORISATION

<i>Avis de motion et présentation du projet de règlement :</i>	<i>13 janvier 2021</i>
<i>Adoption du projet de règlement :</i>	<i>13 janvier 2021</i>
<i>Avis public de l'assemblée écrite de consultation :</i>	<i>18 janvier 2021</i>
<i>Assemblée écrite de consultation :</i>	<i>18 janvier au 2 février 2021</i>
<i>Adoption du règlement :</i>	<i>3 février 2021</i>
<i>Émission du certificat de conformité de la MRC :</i>	<i>19 mars 2021</i>
<i>Entrée en vigueur :</i>	<i>19 mars 2021</i>
<i>Avis public/certificat de publication de l'entrée en vigueur :</i>	<i>29 mars 2021</i>